

Image not found or type unknown



Comparution en reconnaissance préalable de culpabilité.

Par **pupuce29**, le **09/03/2016** à **21:14**

Je me suis fais arrêter deux fois pour cea.dernièrement j ai encore été arrêté pour conduite en état alcoolique avec refus d obtempérer. Qui esr ce que je risque avec le procureur sachant que suite a cela j ai demandé a être hospitalisé pour soins en addictologie suivi post hospitalier avec le médecin addictologue et psychologue. Est ce que je risque due LA prison ferme bracelet electronique. Merci